



CONSEIL DU 5e ARRONDISSEMENT

## DÉLIBÉRATION

Séance du 24 mars 2025

## CERTIFICAT

La Maire du 5e arrondissement

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du CGCT, les délibérations adoptées par le conseil d'arrondissement lors de sa séance du 24 mars 2025 ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la mairie d'arrondissement le 25 mars 2025 pour une durée de 2 mois.

Fait à Paris, le 25 mars 2025

La Maire du 5e arrondissement

Florence BERTHOUT